

Négociations / Toujours aucune avancée sur l'arrondissement judiciaire de BHV

BHV judiciaire crisper le CD&V

- BHV judiciaire a encore monopolisé la journée et la soirée des négociateurs.
- Di Rupo a fait une nouvelle proposition sur BHV et la régionalisation de la Justice.
- On n'exclut pas, en cas d'échec, que le dossier soit « évacué » des négociations.

Dramatisation finale, avant le bouclage de la sixième réforme de l'Etat ? Ou plus que cela ? Mardi à 1 heure du matin, les négociateurs fédéraux calaient toujours sur l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, dont les partis flamands, le CD&V surtout, veulent la scission. La journée de lundi a été rythmée par les rencontres en bilatérales entre le formateur et les partis flamands (surtout) et francophones. En fin d'après-midi, face à l'impression de blocage persistant, certains évoquaient même la possibilité d'« encommisionner » le dossier, pour avancer sur le reste et la confection du budget 2012 mais Elio Di Rupo avait visiblement l'envie de forcer un accord. Il a fait une nouvelle proposition qui « déborde » du cadre de BHV judiciaire. Elle englobe les problèmes de la régionalisation de la justice, du contentieux administratif et les six communes à faciliter. Quid si la Flandre créait sa propre juridiction administrative qui casserait les décisions du Conseil d'Etat ? Les négociateurs ont donc évoqué la hiérarchie des normes entre l'Etat fédéral et les entités fédérées. Mais au début de la nuit, il n'y avait toujours pas d'accord.

Le dossier, il est vrai, crisper énormément le CD&V. Lundi, en bureau de parti, l'ambiance était, dit-on, « tendue », « déprimée », « pessimiste pour la première fois depuis le 21 juillet ». Le président Wouter Beke, « fatigué », « inquiet », n'a pas livré de grands commentaires. Mais il a une phrase de l'accord sur la scission de l'arrondissement électoral de BHV, phrase disant grosso modo : « On va trouver une formule pour l'arrondissement judiciaire, en tenant compte des intérêts des uns et des au-

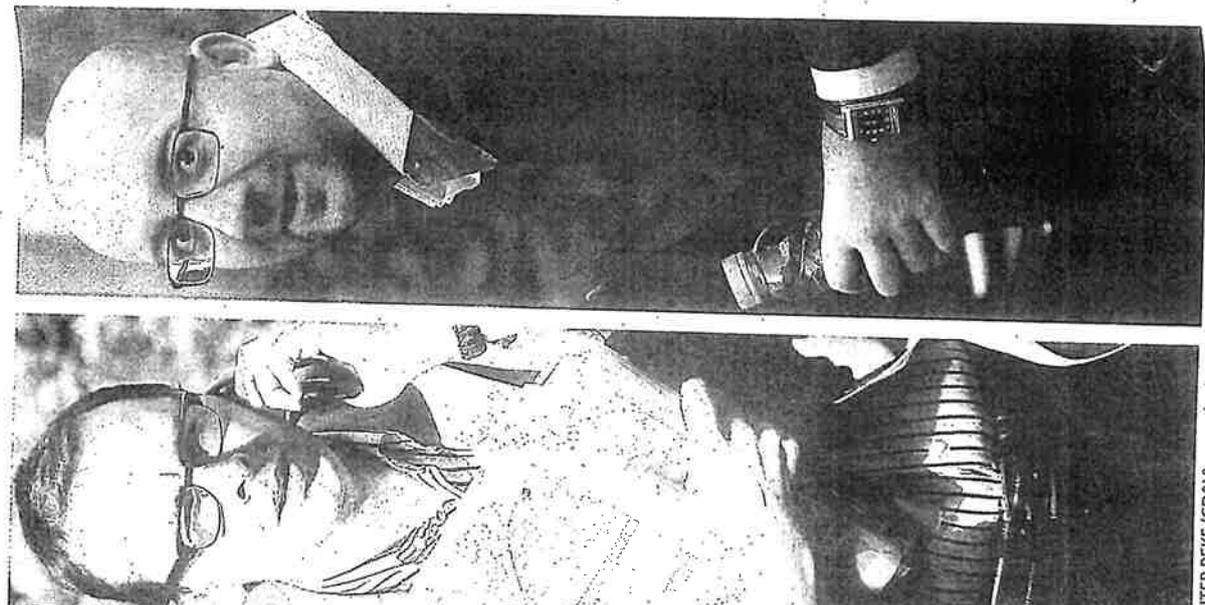
tes, Charles Michel en particulier, l'utilisent pour en déduire que les droits judiciaires des francophones ne peuvent être réduits ». Ce qui ne passe pas au CD&V. Plusieurs intervenants, de Hal-Vilvorde, comme le bourgmestre Michel Doornet, ou l'ex-YU Johan Sarwens, sont montés au feu. Un CD&V explique : « Nous pensons que le principe de la scission judiciaire était acquis, sur la même base que la scission électorale - même si Wouter Beke ne l'avait jamais dit comme cela. On ne comprend pas... »

Message des troupes au président : ce que demandent les francophones, c'est non (« Des magistrats francophones en Flandre, cela ne va pas », dit le député flamand Carl Decauwé) ; les seules concessions acceptables concernent les six communes à faciliter.

Le raisonnement est toujours le même : pas touche au territoire flamand. Or, pour voir se défendre en français au tribunal serait « un signal qu'il ne faut pas s'adapter ; et tout ce qui va dans cette direction met en cause le territoire ». Plusieurs CD&V ont dès lors évoqué le syndrome du Pacte d'Argentan - le fameux accord communautaire jamais exécuté car remis en cause par le CVP de l'époque. Mis sous pression par la N-VA, le CD&V craint qu'« une concession majeure sur l'arrondissement judiciaire rende tout l'accord sur BHV non crédible ». Et préférerait dès lors « pas d'accord du tout qu'un mauvais accord ».

De l'autre côté de la frontière linguistique, on s'est montré beaucoup plus discret. A l'issue du bureau du MR, Charles Michel a cependant répété sa volonté de voir « bétonner au maximum les droits des francophones » dans l'arrondissement.

C'est aussi ce que pense l'Ordre français du Barreau de Bruxelles qui estime que scinder l'arrondissement « supprimerait le droit pour 150.000 justiciables francophones d'ester en justice dans leur langue alors qu'ils peuvent le faire maintenant ». La réaction de l'Ordre flamand du Barreau n'a pas trahi : c'est de la désinformation, dit l'Ordre flamand. Une querelle entre juristes pour le moins significative en pléines négociations politiques.



PHOTOGRAPHIES

Photo actuelle de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le plus important du pays regroupe les 19 communes bruxelloises et les 35 communes de Hal-Vilvorde. Il chevauche deux régions linguistiques et l'emploi des langues maternelles est plutôt complexe.

Procédures civiles. Devant les tribunaux de première instance, du commerce et du travail, établis dans l'arrondissement de BHV, ainsi que devant les justices de paix de la région bruxelloise, l'acte en justice (acte productif) est introduit en français ou en néerlandais, si le défendeur est domicilié à Bruxelles, en néerlandais si la personne est domiciliée dans la région de langue néerlandaise (y compris dans les communes facilitées). La procédure se déroule dans la même langue sauf si le demandeur demande un changement de langue. C'est un droit qui appartient à tout justiciable francophone domicilié dans l'une des 35 communes de Hal-Vilvorde. Le juge peut cependant négativement à cette demande. Cette possibilité d'exiger le changement de langue n'est a priori pas autorisée devant les justices de paix des six communes à faciliter.

Procédures pénales. Devant le tribunal de police et le tribunal correctionnel, le même principe dans l'emploi des langues est d'application. Mais avec une différence fondamentale : le prévenu, convoqué dans une langue qu'il ne connaît pas, a le droit de demander la procédure dans la langue de son choix et le magistrat ne peut s'y opposer. Devant les tribunaux de police de Hal-Vilvorde notamment, ce droit est souvent écorné.

Parquet. Actuellement, il existe un seul parquet pour l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le justiciable francophone, même s'il habite Hal-Vilvorde, a donc aujourd'hui le droit d'introduire une plainte en francais.

Magistrats. Les magistrats siègent dans les juridictions bruxelloises d'habitude, francophone, même s'il habite Hal-Vilvorde, a donc aujourd'hui le droit d'introduire une plainte en francais.